

Fort – de – France, le 24 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## *FEAMP : Le Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) en soutien aux professionnels de la pêche*

Le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les opérateurs de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture que le dépôt des dossiers de demande d'aide relatif au Plan de Compensation des Surcoûts pour le premier semestre 2018 se fera avant le **15 septembre 2018**.

Les dossiers peuvent être téléchargés à l'adresse :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>

Les dépôts de dossiers s'effectueront à l'adresse suivante :

CTM – Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide  
165-167 Route des Religieuses  
97200 Fort de France

Tel : 05.96.59.89.00

---

### Contact Presse

**Ketty GERARD**

0696 260 719 – [ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq](mailto:ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq)

**Collectivité Territoriale de Martinique**

Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France